

Challenge 3 du tri

Plus de verre dans les conteneurs !

Le SMICTOM Nord Alsace invite ses **5 communautés de communes** à s'engager dans la démarche et tenter l'aventure !

Trions 

mais trions bien ! 

Le recyclage du verre se fait depuis 1974, ce qui fait de l'industrie verrière l'une des pionnières en matière du développement durable.

Le verre naît du verre, recyclons-le !



Plus de verre dans les conteneurs à verre !

En 2020, 45.2 kg de verre collecté pour chaque habitant du SMICTOM !

Recycler le verre est l'un des gestes écologiques les plus simples et efficaces que l'on puisse faire. Jeté dans la nature, le verre mettrait 3 ou 4 millénaires à se décomposer.

Le recyclage du verre, que des avantages !

- Le verre est un matériau d'emballage recyclable à 100 % et à l'infini sans qu'il perde ses qualités. Il peut être refondu

à l'infini pour fabriquer de nouvelles bouteilles sans aucune perte de qualité ou de transparence : **c'est un cycle perpétuel.**

- Le recyclage du verre s'inscrit dans une démarche de protection de l'environnement et de valorisation maximale des déchets ménagers. Il permet de :
 - réduire les prélèvements sur les **ressources naturelles** (1 kg de calcaire utilisé remplace 1,2 kg de matières premières vierges et donc les consommations et émissions associées),
 - de **valoriser au maximum le verre collecté** en évitant sa mise en décharge ou son incinération (recycler le verre est moins coûteux),
 - **limiter le rejet de CO₂** (une tonne de verre recyclé permet d'économiser 500 kg de CO₂),
 - **d'économiser de l'eau et de l'énergie,**
 - **réduire la pollution** associée de 20 % de l'air et 50 % de l'eau,
 - de **minimiser l'empreinte carbone** liée au transport (le verre recyclé provient de collectes locales, proches des usines de production du verre).

La seule limite à la quantité de verre pouvant être recyclée est sa qualité. En effet, du verre de mauvaise qualité ne peut pas servir à la production de bouteilles par exemple (Source : Verre Avenir).

Uniquement du verre d'emballage

sont à mettre dans le conteneur à verre près de chez vous ou de la déchèterie !

...bouteilles, pots, bocaux, flacons...

Les flacons de parfum, pots de cosmétique en verre vides sont aussi recyclables.



Quelques astuces

Il est inutile de :

- laver les emballages
- enlever les étiquettes, et les collerettes de métal ou de plastique,
- reboucher les emballages : il est préférable d'enlever les couvercles et bouchons.

... et rien d'autre... attention aux faux-amis !

- Le verre à vitre et la vaisselle en verre ont une **composition chimique différente** du verre d'emballage

ménager ce qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers produisant des bouteilles ou des bocaux.

- La porcelaine, la céramique, les vitrocéramiques ou la faïence sont des **matières infusibles**. Dans un four verrier, dont la température est de 1 550°C, ces matières ne fondent pas car leur température de fusion normale est de 1 700 ou 1 800°C. De ce fait, elles forment des inclusions qui viennent fragiliser la bouteille.

Ne sont pas admis dans le conteneur à verre :



- Porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux...
- Verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique,...

A l'issue de l'année 2021, le SMICTOM récompensera les communes les plus performantes et la communauté de communes la plus vertueuse pour la collecte du verre (kg/hab/an).

**JE RAMÈNE MES BOUTEILLES :
ELLES SERONT VALORISÉES**